PRÉFET
DE L'INDRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Indre

Protection des Populations
rue George Sand CS 30613
Cité Administrative Bat. A
CEDEX
36020 Châteauroux

Châteauroux, le 08/01/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 19/11/2024 (atelier méthanisation)

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

FERRAND (GAEC)

La Petite Viollière
ICB 296
36500 Palluau-sur-Indre

Références : 250108_GFL2
Code AIOT : 0053600271

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 19/11/2024 dans l'établissement FERRAND (GAEC) implanté La Petite Viollière ICB 296 36500 Palluau-sur-Indre. L'inspection a été annoncée le 18/11/2024. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- FERRAND (GAEC)
- La Petite Viollière ICB 296 36500 Palluau-sur-Indre
- Code AIOT : 0053600271
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

construction d'un micro-méthaniseur pour valoriser les lisiers de vaches

Contexte de l'inspection :

- Accident

- Pollution

Thèmes de l'inspection :
- Action régionale 2024
- Air
- ATEX
- Bruits et vibrations
- Déchets
- Eau de surface
- Eaux souterraines
- Risque incendie

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :
- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :
- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Situation administrative de l'installation	Décret du 06/06/2018, article Annexe	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le micro méthaniseur est en cours de chantier .

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative de l'installation

Référence réglementaire : Décret du 06/06/2018, article Annexe
Thème(s) : Situation administrative, Classement et régime ICPE applicables
Prescription contrôlée : Nomenclature des installations classées Rubriques : 2781 4310
Constats : Le micro méthaniseur est en cours de chantier . Le processus de méthanisation n'a pas encore commencé le jour de la visite.
Type de suites proposées : Sans suite